

B. SI LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ EST DISPARU OU DÉCÉDÉ, MÊME POSTÉRIEUREMENT AU RAPATRIEMENT.

Colonne réservée à l'Administration.

En cas de décès : Date : ..... Lieu : .....

Le décès a-t-il été officiellement établi } Par un acte (1). Attestation de non rentré  
Anciens Combattants du 29 novembre 1950. } Par un jugement (1). de M. le Ministre des  
Dans l'affirmative, joindre un extrait de la transcription sur les registres communaux.

En cas de disparition, indiquer la date et le lieu des dernières nouvelles : .....

II. — IDENTITÉ D'EMPRUNT SOUS LAQUELLE LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ A ÉTÉ ÉVENTUELLEMENT ARRÊTÉ.

NOM (Monsieur, madame, mademoiselle) [1] : ..... née (2) : .....

PRÉNOMS : ..... Date de naissance : .....

Lieu de naissance. { Commune : .....  
Département : .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Domicile : ..... Département : .....

III. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU DÉPORTÉ OU DE L'INTERNÉ DÉCÉDÉ OU DISPARU.

NOM et PRÉNOMS du conjoint survivant : Rosengarten, Esther, Erna née

Adresse. { Commune : Parzeczewski Villeurbanne, 73 ans Anatole France.  
Département : Rhône

Noms et prénoms des enfants actuellement vivants nés du déporté ou de l'interné, légitimés, reconnus ou adoptés :

- 1. .... né le .....
- 2. .... né le .....
- 3. .... né le .....
- 4. .... né le .....
- 5. .... né le .....
- 6. .... né le .....

(Pour les enfants mineurs, indiquer respectivement le nom et l'adresse du ou des tuteurs) : .....

Nom, prénoms et adresse du père ou de la mère, ou à défaut du grand-père ou de la grand-mère du déporté ou de l'interné, actuellement vivants :

ROSENGARTEN, Chaskel (père)  
Rosengarten, Idessa, née Kupferberg (mère)

tous deux vivants aux U.S.A.

A défaut de conjoint, de descendant ou d'ascendant, nom, prénoms, adresse et lien de parenté du plus proche parent : .....

..... Département : .....

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.

(2) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

IV. - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRESTATION ET L'EXÉCUTION,  
L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

A. ARRESTATION.

Date : 13 juin 1944      Lieu : Lyon  
Autorité qui a procédé à l'arrestation (1) : Gestapo ou Sicherheitsdienst  
Circonstances : pris au cours d'une rafle

Situation au moment de l'arrestation (2) : tailleur

Nom, prénoms et adresses (dans la mesure du possible) :

a. Des témoins de l'arrestation :

b. Des personnes impliquées dans la même affaire :

Y a-t-il eu condamnation par un tribunal ? non      Date :

Si oui, lequel ? :

Peine prononcée ? :

Motif de la condamnation :

B. INTERNEMENT EN FRANCE, OU DANS UN DES TERRITOIRES  
DE L'UNION FRANÇAISE.

(A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons du Haut-Rhin, du Bas-Rhin  
et de la Moselle, bien qu'elles soient considérées comme déportées.)

L'internement a-t-il eu lieu avant le 16 juin 1940 ? :

Lieux successifs d'internement (adresse de chacun d'eux) :

(3) du ..... au ..... M<sup>l</sup>e

(3) du ..... au ..... M<sup>l</sup>e

(3) du ..... au ..... M<sup>l</sup>e

(3) du ..... au ..... M<sup>l</sup>e

Pour les personnes exécutées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu  
de l'exécution :

En cas d'évasion, date : ..... lieu : .....

Date de libération : .....

(1) Gestapo, Sicherheitsdienst, Feldgendarmerie, S. S. Wehrmacht, Milice, Police française, etc.

(2) Préciser si le déporté ou l'interné était alors prisonnier de guerre en captivité, prisonnier transformé, travail-  
leur requis en France ou hors de France, travailleur volontaire, réfractaire au travail obligatoire

(3) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison.

IV. - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRESTATION ET L'EXÉCUTION,  
L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

A. ARRESTATION.

Date : 13 juin 1944      Lieu : Lyon  
Autorité qui a procédé à l'arrestation (1) : Gestapo ou Sicherheitsdienst  
Circonstances : pris au cours d'une rafle

Situation au moment de l'arrestation (2) : tailleur

Nom, prénoms et adresses (dans la mesure du possible) :

a. Des témoins de l'arrestation :

b. Des personnes impliquées dans la même affaire :

Y a-t-il eu condamnation par un tribunal ? non      Date :

Si oui, lequel ?

Peine prononcée ?

Motif de la condamnation :

B. INTERNEMENT EN FRANCE, OU DANS UN DES TERRITOIRES  
DE L'UNION FRANÇAISE.

(A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons du Haut-Rhin, du Bas-Rhin  
et de la Moselle, bien qu'elles soient considérées comme déportées.)

L'internement a-t-il eu lieu avant le 16 juin 1940 ?

Lieux successifs d'internement (adresse de chacun d'eux) :

(3) du ..... au ..... M<sup>le</sup>

(3) du ..... au ..... M<sup>le</sup>

(3) du ..... au ..... M<sup>le</sup>

(3) du ..... au ..... M<sup>le</sup>

Pour les personnes exécutées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu  
de l'exécution :

En cas d'évasion, date : ..... lieu : .....

Date de libération : .....

(1) Gestapo, Sicherheitsdienst, Feldgendarmerie, S. S. Wehrmacht, Milice, Police française, etc.

(2) Préciser si le déporté ou l'interné était alors prisonnier de guerre en captivité, prisonnier transformé, travailleur requis en France ou hors de France, travailleur volontaire, réfractaire au travail obligatoire

(3) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison.

DIRECTION GENERALE de la SURETE NATIONALE .

PROCES - VERBAL .

afdiatlll :èngte

N° 28 . L' An mil neuf cent cinquante le huit décembre à 16 H.

Instructions de M.le Commissaire Central Nous BRUN Georges, commissaire de police du quartier des Charpennes, en résidence à Villeurbanne. Officier de Police Judiciaire, auxiliaire de M.le Procureur de la République:

Objet Vu les instructions ci-jointes, mandons et entendons la dame :

audition de .....ROSENGARTEN Erna, née Parzecewski le 10 Novembre 1918 à Karlsruhe ( Allemagne .) sans profession, demeurant à Villeurbanne. 73.Rue Anatole France qui nous fait la déclaration suivante :

Mon mari ROSENGARTEN Elias, a été arrêté le 13 Juin 1944 par la gestapo au moment où il se rendait à son travail. Cette arrestation a été effectuée sur le parcours CUSSET-VILLEURBANNE, représentant l'itinéraire qu'il faisait chaque jour pour se rendre à son travail. A la suite de cette arrestation, il a été interné à Montluc, puis déporté vers l'Allemagne en passant par Drancy. Je sais qu'il a fait plusieurs stages dans les camps d'internement allemands, sans pouvoir préciser les endroits exacts et le temps qu'il y a passé. Je sais seulement qu'il a passé notamment à Auschwitz et Stutthof. A la libération il n'a pas donné signe de vie, et il ne m'a jamais été notifié qu'il avait succombé au cours de sa déportation. J'ignore tout des circonstances dans lesquelles, il a pu disparaître .

Monsieur HYPZER domicilié 25.Avenue Henri Barbusse et le docteur FISCHER, 7 Rue de l' Université, pourront vous donner des précisions sur les internements successifs de mon mari

Avant de terminer, je précise que j'ignore les raisons pour lesquelles, mon mari a été arrêté par la gestapo .

Lu, persiste et signe Le Commissaire de Police,  
ROSENGARTEN signé: Illisible

Au cours de notre enquête, avons entendu Messieurs : HIPZER Kurt, 29 Avenue Henri Barbusse à Villeurbanne, FISCHER Isidore, 7 Rue de l' Université à Lyon, par procès-verbaux séparés que nous avons annexés .

Après consultations des différents fichiers de Montlu Renseignements Généraux, archives régionales, nous n'avons trouvé aucune trace de l'arrestation du sieur ROSENGARTEN, pas

...../.....

plus que de son passage au fort Montlué.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE  
Le Commissaire de Police,

PROCES - VERBAL

signé: Illisible

Copie certifiée conforme,  
Lyon, le 11 Février 1952.

Pr le Délégué Interdépartemental, commissaire Georges BRUN  
du Ministère des A.C.V.G.O. de Villurbanne, en résidence à Villurbanne,  
par délégation



*Handwritten signature*

Objet  
En les instructions ci-jointes et jointes ci-jointes  
ROSENGARTEN Ernst, né Paracost le 10  
trube (Allemande) sans profession, domicilié à Villurbanne.  
73 Rue Anatole France qui ne fait la déclaration suivante:  
Mon mari ROSENGARTEN Ernst, a été arrêté le 13 Juin 1944 par la  
Gestapo au moment où il se rendait à son travail. Cette arrestation  
a été effectuée sur le parcours CURSERT-VILLURBANNE, re-  
présentant l'itinéraire qu'il faisait chaque jour pour se ren-  
dre à son travail. A la suite de cette arrestation, il a été  
interné à Montlué, puis déporté vers l'Allemagne en passant  
par Brnoy. Le sais qu'il a fait plusieurs stages dans les  
camps d'internement allemands, sans pouvoir préciser les endroits  
exacte et le temps qu'il y a passé. Le sais seulement qu'il n'a  
passé notamment à Anaschwitz et Stutthof. A la libération il n'a  
pas donné signe de vie, et il ne m'a jamais été notifié qu'il  
avait accompli au cours de sa déportation. J'ignore tout des  
circonstances dans lesquelles, il a pu disparaître.

Monsieur HYPNER domicilié 25 Avenue Henri Barbusse et  
le docteur FISCHER, 7 Rue de l'Université, pourront vous don-  
ner des précisions sur les internements successifs de mon mari

Avant de terminer, je précise que j'ignore les raisons  
pour lesquelles, mon mari a été arrêté par la Gestapo.

In, parait et signe Le Commissaire de Police,  
signé: Illisible

ROSENGARTEN

Après consultation des différents fichiers de Montlué  
Renseignements Généraux, archives régionales, nous n'avons trou-  
vé aucune trace de l'arrestation du sieur ROSENGARTEN, pas  
sés que nous avons annexés.  
Au cours de notre enquête, avons entendu Messieurs:  
HYPNER Kurt, 29 Avenue Henri Barbusse à Villurbanne, FISCHER  
Ladore, 7 Rue de l'Université à Lyon, par procès-verbaux sé-

.....

ECSF IFN 22.252 JH

20/12/51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE LA GUERRE

CABINET DU MINISTRE

Exécution de la circulaire  
du 18 Mars 1946

Demande formulée en vue d'obtenir  
la régularisation de l'état-civil d'un  
"Non-rentre"

18 FEV 1952

76.497

1<sup>re</sup> partie. — Renseignements sur le "Non-rentre"

Nationalité : Polonaise

NOM ROSENGARTEN Prénoms Elias

Date de naissance ) 8 novembre 1912 Lieu de naissance ) Krasnik (Pologne)

Domicilié au moment de la mobilisation ou de la déportation | Rue, N° 73, rue Anatole France, Villeurbanne (Rhône)  
Commune

Pour les militaires | Régiment  
indiquer ci-contre | Stalag, N° Mle

Indiquer ci-contre s'il s'agit d'un prisonnier militaire, d'un travailleur du Service Obligatoire, d'un travailleur volontaire, d'un Déporté politique, d'un déporté racial, d'un Alsacien-Lorrain incorporé dans l'armée allemande.

Déporté politique et racial

Indiquer, ci-contre, s'il y a lieu, le faux-nom pris dans la Résistance par le non-rentre

Indiquer ci-dessous, les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie conforme pour le Maire ou le Commissaire de Police des témoignages écrits parvenus à la famille : arrêté par la Gestapo et le S.D. au cours

d'une rafle le 13 juin 1944,

2<sup>e</sup> partie. — Renseignements sur le demandeur.

NOM Rosengarten, née Erna Prénoms Erna, Esther  
PARZECZEWSKI

Adresse } Rue, N<sup>o</sup> 73, rue Anatole France  
          } Commune VILLEURBANNE (Rhône)

Pour les parents indiquer ci-contre le }  
degré de parenté avec le non-rentre } épouse

Nombre d'enfants vivants du non-rentre ---

Indiquer, ci-contre si la famille du non-rentre }  
perçoit la délégation de solde ou les allocations }  
militaires. }

A Villeurbanne le 4 Decembre 1951



Vu pour certification matérielle  
de la signature  
apposée ci-contre  
LYON, le 19 DEC 1951  
Le Commissaire de Police

*Rosengarten*

3<sup>e</sup> partie. — Certificat du Maire ou du Commissaire de Police.

~~Le Maire ou le~~ Commissaire de Police de Villeurbanne Charpennes certifie que les  
renseignements qui figurent sur la présente demande sont exacts et que Monsieur Rosengarten  
n'a pas reparu à son domicile depuis le  
le 13 Juin 1944

A VILLEURBANNE - CHARPENTES le 15 JANV 1952

~~Le Maire ou le~~ Commissaire de Police  
du domicile du non-rentre

Signature et chachet



Remarques. — Joindre à la présente demande :

- Extrait de l'acte de naissance du non-rentre sur papier libre.
- Extrait de l'acte de mariage (s'il y a lieu) du non-rentre sur papier libre.

Renvoyer la présente demande au Service de l'Etat-Civil du Ministère des Anciens Combattants et  
Victimes de la Guerre, 37, rue Bellechasse, PARIS (VII<sup>e</sup>).

GP/YP

MINISTÈRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

X.179

24 AVRIL 1959

DIRECTION DES STATUTS  
ET DES SERVICES MEDICAUX

Paris, le

139, rue de Bercy - 12°

Sous-Direction des Statuts  
de Combattants  
et de Victimes de Guerre  
Bureau des Déportés et des  
Statuts Divers

Le Ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre,

DSD/R.Do

à Monsieur le Chef de la Mission Française  
de Liaison auprès du Service International  
de Recherches  
AROLSEN, Kreis Waldeck  
(Allemagne)

OBJET : Demande de renseignements concernant  
M. onsieur ROSENGARTEN Elias né le ? à SENDISZOW (Pologne)

REFER. : Votre lettre n° 56840 CD/YZ/BNFR du 28 janvier 1959.

Par lettre ci-dessus rappelée, vous avez bien voulu me demander de vous communiquer les renseignements en ma possession concernant **la personne citée en objet.**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur ROSENGARTEN Elias né le 8 novembre 1912 à FRYSZAK (Pologne) a été arrêté le 13 juin 1944, interné le 3 juillet 1944 au camp de DRANCY, matricule 24.832, venant de LYON et déporté le 31 juillet 1944 en direction du camp d'AUSCHWITZ.

**Je ne possède aucune autre information au sujet de cette personne.**

P. LAMOTTE



DIRECTION DES STATUTS  
ET DES SERVICES MÉDICAUX

Sous-Direction des Statuts de  
Combattants et Victimes de Guerre  
Bureau des Déportés et des  
Statuts Divers

- 5 JUIL 1960

PARIS, le  
139, rue de Bercy (XII<sup>e</sup>)

DSD/R.do - SL/MJ  
2ème Bureau - Statuts

A T T E S T A T I O N

Le Chef du Bureau des Déportés et Statuts Divers certifie que, d'après les renseignements en sa possession, Monsieur ROSENGARTEN Elias, né le 8 octobre 1912 à Frysztak (Pologne), a été arrêté le 13 juin 1944, interné au camp de Drancy le 3 juillet 1944 (matricule 24.832), venant de Lyon et déporté en direction du camp d'Auschwitz par un convoi en date du 31 juillet 1944. Monsieur ROSENGARTEN est arrivé le 3 août 1944 au camp d'Auschwitz et a été transféré successivement le 5 octobre 1944 à Stutthof (matricule 0606) et le 26 novembre 1944 à Buchenwald (matricule 97.953).

R. PASQUALINI

EC 76497 Dimp

FN note 10-2-58 ab M

17497

LISTE DES INTERNES à BUCHENWALD et de CES  
KOMMANDOS, QUI ETAIENT EN VIE à la DATE DU  
7.4.1945.

ROSENGARTEN

NOM:

~~ROSENGARTEN~~

L-A

Prénoms:

Elias

né le:

8-11-12 à Crystak

Date d'arrivee au camp:

26-11-44

Matricule:

97.853

- 9 SEPT. 1952  
Arch. E.C.

Liste transmise par M. PEDRO (10 rue Leroux)  
pour le 2ème Bureau.

Mairie de Notre Dame de Souillac

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

Année 1942.

Du vingt huit mil neuf cent quarante deux  
 au sept heures

ACTE DE MARIAGE de Elias ROSENGARTEN

profession de tailleur  
 domicilié à Lyon, 73 Rue Gustave France  
 Veuf

né à Erzytals (Pologne)  
 le huit Octobre mil neuf cent douze  
 fils de Charles Rosengarten  
 et de Idena Kupferberg

Et : Erna, Esther PARZECREWSKI

profession de neant  
 domiciliée à Notre Dame de Souillac  
 Veuve

née à Karlsruhe (Allemagne)  
 le deux Novembre mil neuf cent quinze  
 fille de Samuel Parzeczewski  
 et de Bessie Sucha

Contrat de mariage : neant

(Suivent les signatures)

Pour Extrait conforme délivré sur papier libre pour usage administratif

M de Souillac, le vingt huit septembre mil neuf cent quarante deux

Le Maire, Past